

Il était une fois, dans un petit port côtier néerlandais, des pêcheurs s'apprêtaient à partir en mer. Ils décidèrent de prendre un déjeuner dans une petite auberge non loin de la plage. L'un d'eux lut le journal du jour : *“L'interdiction de la pêche électrique entre en vigueur pour l'Union européenne”*. Ils écoutèrent sans comprendre ce que ce titre signifiait. Celui qui tenait le journal, reprit : *“Depuis le 1er juillet 2021, la pêche électrique est interdite dans l'Union européenne, afin de garantir l'équilibre de la biodiversité marine, ainsi que pour protéger les espèces vivant en mer. Mais vous vous demandez sûrement qu'est ce la pêche électrique ?”*

C'est assez simple, la pêche électrique, c'est une pêche qui consiste à jeter des filets dans l'eau qui vont impulser des ondes électriques, afin de paralyser les poissons, pour en ramener le plus possible. Cette pratique peut être perçue comme un gain de temps, d'énergie, voire même d'argent. Les multiples poissons n'ont qu'à tomber dans les filets et le tour est joué ! Mais est-ce réellement un gain, quand des espèces sont en voie de disparition, quand des poissons sont relâchés à moitié morts car le quota des pêcheurs a été atteint, ou même quand une fois vendus en grande surface, ils finissent dans des poubelles comme invendus ? Tout cela pour expliquer que l'écosystème est détruit par cette pratique. Les poissons ne sont malheureusement pas les seuls concernés par ce danger. Chaque espèce vivant en mer est touchée par ce violent coup d'éclair ; aucune distinction n'est faite du moment que les filets sont pleins. Ce règlement de l'union européenne a donc enfin prohibé cette pratique mais tous les pays ne le respecteront pas. C'est le cas du bateau néerlandais de notre histoire, qui partira en mer, comme à son habitude, sans se soucier des limites établies par la loi.

Ainsi, les trois matelots se regardèrent de manière vide et discutèrent de cet article banal à leurs yeux. Un mis en avant la volonté de continuer la pêche électrique pour faire plus de profit ; l'autre releva la pratique simple et rapide de la pêche électrique. Enfin, le dernier des trois souleva l'idée par laquelle cette pêche permettait de pêcher longtemps, partout et sans effort. Ils avaient tous les trois des raisons de pouvoir continuer à user de cette pratique ; mais était-elle juste ? Si, après avoir pris conscience des conséquences de cette action habituelle et répétitive, ils continuaient, ne devenaient-ils pas ennemis de leur propre planète ? Ils n'y pensèrent point car ils savaient parfaitement ce que cette pratique induisait, ils savaient qu'à chaque lancer de filet ils arrachaient à la mer ses habitants. Mais malgré cela, ils restaient silencieux, comme pour ne pas ébruiter ce secret. Mais ce secret n'en est pas un : la pêche électrique tue. Néanmoins, ils ne pouvaient s'en soucier car sans la pêche, ils ne pouvaient vivre. Ils étaient pris dans ce cercle vicieux, sans pouvoir s'en défaire ; tel était leur destin. Ils dévorèrent donc leur repas avec ferveur comme si ce problème n'existait plus.

Ils sortirent de table et se dirigèrent vers leur chalutier. Il était pourtant peu accueillant, à l'allure vieillissante, mais ils aimaient s'y retrouver chaque matin, le quitter chaque soir, pour mieux le retrouver au réveil. Comme à leur habitude, ils nettoyèrent rapidement le fond du bateau, rincèrent les filets encore encrassés des algues et des écailles de poissons pêchés. Ils jetèrent un seau oublié de la veille, dans lequel des poissons avaient eu le temps d'agoniser, dans une eau trouble de sang. Après tout, ils allaient en pêcher d'autres aujourd'hui ! Ils enfilèrent leurs bottes et levèrent l'ancre. Pourtant ils savaient qu'ils ne devaient pas y aller. Le chalutier monta et descendit au rythme des vagues qui claquaient contre la coque.

...

Il ne fut bientôt plus une côte, plus un caillou, comme une épine des hauts fonds dans le champ de vision des pêcheurs. Ils étaient enfin au large, engagés dans la haute mer du Nord. Si loin de toute chose, il était difficile de croire encore qu'ils étaient dans les eaux de l'Union, dans son ombre cerclée d'étoiles. Difficile de croire que la loi s'appliquait sur les eaux indomptables avec la même force qu'ailleurs : sur la terre et auprès des côtes. Pourtant, c'était le cas.

Le temps était gros, les vagues l'étaient moins. Il y avait sur la mer une tâche comme un œil, comme un œuf de cendres et de mélasse ; le monde alentour semblait plonger dedans. Sans plus attendre, les pêcheurs déployèrent leur matériel électrique, sachant bien deux choses : la pêche au courant électrique était interdite et une tempête se préparait. Il fallait faire vite.

Tout l'attirail de filets fut bientôt jeté par-dessus bord, les bras mécaniques se tendirent et leurs câbles s'allongèrent en grinçant comme s'allongent les tendons dans la chair écartelée. Le chalutier allait bas sur l'eau, à cause du poids des grues et des filets. Il y eut bien un matelot qui trembla.

Des autres, on dira sûrement qu'ils étaient mauvais, cupides, sadiques même ; qu'ils étaient les ennemis de la mer, les forçats de l'avidité. Pourtant comme toujours ou presque, en droit comme au beau milieu de l'océan, ces choses du domaine insaisissable de l'intention, du bien et du mal, sont plus complexes qu'en apparence. A vrai dire ce n'est pas tant qu'ils aimaient ce qu'ils faisaient, ces pêcheurs. Mais bon c'était plus facile la pêche électrique ; on s'embêtait moins avec les distinctions et les jeux de filets dans les sédiments. Quelque part, on ne peut pas dire qu'ils ne savaient rien des brûlures, des ecchymoses, des massacres indistincts dans le rayon des impulsions. Ils ne savaient que trop bien ce qu'ils faisaient. Simplement, ils n'aimaient pas se rendre la vie dure et cette méthode était la préférée des armateurs. Les armateurs, comme tous les patrons, aimaient les gros bénéfices et les grandes économies. Alors il fallait toujours faire plus, plus vite et avec moins. Les pêcheurs le savaient : ils faisaient en sorte de. Encore une fois, ils aimaient plus que tout simplifier les choses dans leur métier difficile. Rien de personnel, auraient-ils dit aux soles et aux limandes s'ils avaient pu les comprendre et parler la langue de leur agonie.

Le chalutier arpenta longuement les vagues de la haute mer, mais ses pêcheurs ne trouvaient pas suffisamment de poissons. Le voyage n'était tout bonnement pas rentable. Alors, comme souvent depuis qu'ils décimaient les habitats au fond de cette pauvre mer, ils poussèrent plus loin au large pour trouver à pêcher. Partout où ils étaient déjà passés, il n'y avait plus que des fonds mornes, où erraient les rares poissons, brûlés et blessés, qui avaient échappé à leur rapine.

Les pêcheurs, montés sur leurs contreforts de métal, considéraient l'avenir qu'ils croyaient lire dans l'orage à naître. Tout mécontents qu'ils étaient de l'interdiction, ils savaient aussi ce qu'ils avaient à gagner, individuellement, de ces nouvelles réglementations. Il n'y aurait que les armateurs pour y perdre de l'argent. L'interdiction qu'ils violaient ce jour-là visait en effet à protéger les groupements de juvéniles et de reproducteurs, assurant la pérennité des ressources halieutiques. Il s'agissait aussi de protéger les habitats marins et de limiter les captures accidentelles d'espèces sensibles. Les poissons, disparus des zones de pêche au courant électrique, seraient protégés et le métier de pêcheur serait préservé. Tout l'équipage le savait, mais le salaire d'aujourd'hui primait dans leur esprit sur celui de demain.

...

Ils trouvèrent bien du poisson ailleurs, plus loin des côtes, mais alors qu'ils s'affairaient à le pêcher, de lourdes nuées gorgées de noir s'amassaient au-dessus du chalutier. Le ciel noir grondait, des nuages menaçants se formèrent au dessus du chalutier, et pourtant il maintenait son cap. De lourds orages s'abattaient au loin, et pourtant il continuait à naviguer. La mer se bombait et faisait sentir son malheur, et pourtant les filets continuaient à être jetés. La mer tremblait de souffrance, et pourtant ils l'électrisaient encore et encore.

A travers une mer toujours plus enragée, le bateau s'éternisait. Sa coque massive arborait les stigmates du temps passé à briser les flots tumultueux de la mer nordique. Les vagues avaient érodé la peinture bleu ciel, lui ajoutant quelques notes rougeâtres. Le pont, étroit, était un labyrinthe d'instruments de pêche, les treuils massifs, s'érigaient tels des colosses, prêts à hisser le butin marin. Haut, tout en haut, s'érigait l'antenne radar, ce fidèle serviteur, dénonçant la présence de poissons, petits, gros, femelles, nouveaux nés: sans distinction.

Les colosses de titane s'activaient, le moment tant attendu était là. Le treuil bourdonnait, et petit à petit, les premiers mètres de filets remontèrent des profondeurs abyssales. Les vieux cordages grinçants, l'eau ruisselante, les poissons eux, agonisants. Les marins se pressaient alors, impatients de constater la prise, et de trier au plus vite les quelques malheureux indésirables. Les filets étaient hors de l'eau, presque vivants ils frétilaient, comme une véritable mosaïque chaotique. Plus que quelques instants et ils deviendraient statiques.

Puis, peu à peu, les nuages s'écartèrent, laissant apparaître une constellation de douze astres brillants qui imprimèrent brièvement une juste lumière sur les flots. Mais, ignorant ce présage céleste, les pêcheurs continuèrent leur besogne et les filets continuèrent de remonter. encore 3 mètres, 2 mètres, 1 mètre et... Enfin un éclair, net, précis, décisif, déchira le ciel et frappa de sa force impartiale les bras motorisés du chalutier. Dans son éclat de lumière, retentit ***“La pêche au chalut associé au courant électrique impulsional est interdite dans toutes les eaux de l'Union à compter du 1er juillet 2021”*** Les bras furent frappés avec une telle intensité que le choc provoqua un court circuit général dans le bateau. Les filets électriques, toujours attachés aux grues de flanc, devenaient trop lourds à supporter. Le cordage, comme cisailé par la foudre, déversa ses prises dans la mer, et dans une chaotique danse, rendit les malheureux poissons à cette dernière.

Le bateau, dépourvu de ses instruments de pêche, n'avancait plus, *davantage endommagé qu'à son départ*. Ses filets lui avaient été arrachés, son pont brûlé, sa batterie court-circuitée. Il flottait doucement au grès de la mer, tel une méduse, dépourvue de ses tentacules. Les marins saisirent alors leurs pagaies, leurs épousettes et commencèrent ce qui promettait d'être un long, très long retour. Néanmoins, ils y arrivèrent, et s'échouèrent sur les côtes françaises, ou à leur grande surprise, aucun chalutier n'était équipé de filets électriques ; c'était interdit. De retour chez eux, les Matelots se remirent à pêcher, mais cette fois, de manière naturelle ; les sorties en étaient bien sûr plus longues et la pression des armateurs se faisait sentir. Ces ogres à la gorge sèche, toujours assoiffés de profits, ne vivaient que tant qu'ils mangeaient et s'abreuyaient de la mer. Manifestement, ils ne s'arrêteront pas là. Mais... grâce à ce changement de pratique, plus jamais la foudre ne vint frapper les pêcheurs.

...

Que nous dit exactement ce conte ?

- La morale dégagée par le conte est la suivante : la pêche électrique a mis du temps à être prohibée et a mis encore plus de temps à disparaître. Il subsiste encore des pêcheurs usant illégalement de cette pratique dans nos eaux ; mais nous ne pouvons pas contrôler chaque bateau. Il faut prendre conscience que tout travail qui semble rapide, sans effort n'est pas forcément bon, ni en accord avec la nature. La directive européenne a permis de limiter au mieux la destruction maritime mais elle ne peut pas réparer le tort déjà causé. Il faut donc continuer à agir pour supprimer petit à petit les pratiques menaçant les écosystèmes, pour pouvoir continuer à vivre sur cette planète que l'on a déjà trop tirillée.
- On vous a conté l'histoire rocambolesque du règlement européen n° 2019-1241. Derrière ce nom obscur, je vous assure, ne cache pas de la simplicité.

Notre histoire commence en 1998, quand l'Union Européenne a interdit la pêche électrique . Cependant, les Néerlandais qui utilisent principalement cette technique ont obtenu des dérogations dans la mer du Nord en 2007. En effet, un bateau n'est autorisé à équiper que 5% de ses flottes avec des filets électriques. Mais... Il faut croire qu'entre les 5% autorisés et les 28 % effectifs, il n'y a pas de grande différence. Il se trouve que les néerlandais aussi sont d'accord.

- Finalement en 2019, le Parlement Européen a rendu un règlement. Pour faire simple, un règlement est un acte juridique qui est obligatoire dans tous ses éléments et de manière générale, c'est-à-dire pour tous dès le 1er juillet 2021.

Et puis dernier rebondissement, les Pays-Bas ont décidé de contester le règlement auprès de la Cour de Justice de l'Union Européenne. Cette cour c'est l'organe qui interprète la législation du parlement Européen, et qui fait en sorte que c'est appliqué. Donc le 4 octobre 2019, le Pays-Bas conteste ce règlement devant la cour, qui leur répond le 15 avril 2021 en rejetant le recours. Le règlement est ainsi confirmé. , c'est l'organe qui interprète la législation du parlement européen et qui fait en sorte qu'elle soit appliquée. Donc le 4 octobre 2019, les Pays Bas contestent ce règlement devant la cour, qui leur répond le 15 avril 2021 en rejetant le recours. Ce règlement fut par la même occasion confirmé et la pêche électrique prohibée à jamais.

Merci à toutes et à tous pour votre attention !